Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_136BIS-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 39
Présents : 36
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, Mme Veillard.

Était absente excusée et représentée : M. Dusautoy est représenté par M. Hameau, Mme Lemercier représentée par M. Dubreil-Jardin, M. Droniou représenté par Mme Garnier,

Elus Excusés : M. Gaigne, Mme Joëlle Prioul, M. Vaslet, M. Retore,

Toutes les communes étaient représentées à l'exception de la commune de Saint Marc le Blanc,

Monsieur Aymar De Gouvion Saint Cyr est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_136_020_7.1 : Fixation de la rémunération maximale du Président de la SPL SPORTS LOISIRS DES MARCHES DE BRETAGNE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération 2026_85 en date du 5 mai 2026 désignant les représentants à la SPL Sports Loisirs des Marches de Bretagne et autorisant Monsieur David Retoré à présenter sa candidature à la présidence de la SPL Sports Loisirs des Marches de Bretagne.

Il fait part de la volonté de Monsieur David Rétore de présenter sa candidature à la direction générale de la SPL Sports Loisirs des Marches de Bretagne.

Aussi il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de délibérer afin d'autoriser Monsieur Retoré à présenter sa candidature afin d'occuper la fonction de Directeur Général de la SPL Sports et Loisirs des Marches de Bretagne en plus de la fonction de Président et de déterminer la rémunération correspondante.

Monsieur le Président propose :

- **D'autoriser Monsieur David RETORE à présenter sa candidature afin d'occuper la fonction de Président Directeur Général de la SPL Sports et Loisirs des Marches de Bretagne ;**

- **De fixer la rémunération mensuelle maximale du mandat social de Président Directeur Général de la SPL Sports et Loisirs des Marches de Bretagne à 500 € brut mensuel ;**

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_136BIS-DE

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Monsieur David RETORE a quitté la salle pour cette délibération et par conséquent ne prend pas part au vote,

Le Conseil Communautaire, avec 37 voix pour et 2 voix contre, valide la proposition de Monsieur le Président tel que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE

